

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 11 (1923)
Heft: 4

Artikel: Catalogue des curés de Fribourg
Autor: Waeber, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

références, quand il y en a, renvoient ordinairement au seul Nécrologe du Chapitre, du chanoine Fontaine.

Le P. N. Rædlé a essayé, à son tour, d'établir, sur fiches, un catalogue de nos curés¹. Il utilise Schneuwly, mais il le complète et le rectifie par endroits au moyen de renseignements tirés des protocoles du Chapitre de St-Nicolas.

Enfin², une liste des curés de Fribourg a été publiée par le P. Apollinaire Dellion, dans son *Dictionnaire des paroisses du canton*, t. VI, pp. 356-60. C'est Schneuwly qui lui sert de base. Il transcrit une partie de ses références³. Il y ajoute ordinairement une notice historique de quelques lignes, dans laquelle il fait entrer, à l'occasion, cer-

¹ Conservé également aux Archives cantonales.

² Parmi d'autres tentatives, d'assez peu de valeur, signalons, dans la *Chronique fribourgeoise* d'Héliodore Ræmy, p. 327 en note, une nomenclature des curés de notre ville jusqu'au début du XVI^{me} siècle ; une autre dans la collection Gremaud, XL, p. 21 (Arch. canton.). On trouve des essais analogues, incomplets également et manuscrits, aux Archives du Chapitre de St-Nicolas.

³ Sans essayer d'ailleurs de les rendre plus intelligibles. Il ne faut pas oublier que la table justificative de Schneuwly n'était pas destinée à être publiée, ou du moins pas telle quelle. Bien des indications qu'elle renferme, comprises de l'auteur, sont de vrais rébus pour d'autres, et Dellion n'aurait pas dû reproduire celles qu'il ne réussissait pas à expliquer. Ainsi, on pouvait encore deviner que H. signifiait Hauterive ; mais qui aurait soupçonné que le sigle *Mscr.*, ou *D.Mscr.* désignait les Extraits historiques (manuscrits) de Daguet ? C'est M. T. de Ræmy qui a résolu l'énigme. L'utilisation de Schneuwly par Dellion a été si mécanique qu'elle lui a fait commettre d'amusantes bévues. Ainsi la découverte d'un curé de Fribourg du nom de *Jo*, chanoine de Lausanne. Ce chanoine, qui s'appelait Joseph, était en réalité doyen de Fribourg. Or, Schneuwly, alors qu'il était en train de travailler à son catalogue, porta — ou plutôt commença à porter, — par erreur, notre chanoine dans sa première colonne, celle des curés, lorsque, s'apercevant, comme il était au milieu du mot, de sa méprise, mais oubliant de biffer la syllabe *Jo* qu'il avait déjà écrite, il inséra le nom entier, Joseph, à sa véritable place : la colonne qui suivait, celle des doyens. Et Dellion, bravement, a copié le tout !

tains détails que lui ont fournis ses nombreuses recherches personnelles.

Si nous essayons de reprendre le problème, c'est parce que bien des retouches doivent être apportées à la liste de Schneuwly et de Dellion. Il est des textes qui leur ont échappé ; d'autres qu'ils n'ont pu utiliser — les Manuels du Chapitre notamment — ou qui n'ont été publiés que récemment. Certains régestes parus au cours de ces dernières années, celui d'Hauterive en particulier, avec l'excellente table qui le complète, étaient de nature à faciliter singulièrement la recherche d'attestations utiles. Enfin, les répertoires de Daguët n'avaient pas été suffisamment explorés, et surtout bien des erreurs s'étaient glissées dans leur utilisation : conséquence de la façon un peu hâtive dont ils avaient été consultés, et suite inévitable du procédé consistant à renvoyer à des répertoires renvoyant à leur tour à d'autres références encore.

Nous nous hâtons de dire que les corrections que nous allons proposer ne sont guère que des modifications de détail. C'est plutôt vu leur nombre — il n'est guère de curé, sauf pour la période moderne, dont l'une des dates au moins ne doive être rectifiée — qu'il nous a paru utile de les publier.

Il est à peine besoin d'ajouter que bien des trouvailles restent à faire, et que l'on pourra, dès lors, apporter d'autres modifications encore au tableau des curés de Fribourg. Celles que nous proposons ne seront sans doute pas toutes acceptées, et d'avance nous nous inclinons. Vu la sobriété des renseignements que nous ont en effet laissés ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont occupés de la question, on ne se rend peut-être pas compte que certaines de leurs affirmations sont mieux établies qu'on ne serait tenté de le croire, et peuvent dès lors être maintenues malgré une donnée contraire que l'on estime devoir leur opposer, ceci du moins jusqu'à ce qu'une solution ait été donnée aux petits problèmes historiques posés par ces apparentes contradictions.

Surtout que l'on ne se méprenne pas sur le contenu des pages qui vont suivre. Que l'on ne s'attende pas à y trouver une histoire des curés de Fribourg ou celle de leur nomination. On n'y rencontrera que de brèves et sèches remarques destinées à justifier les corrections que l'on voudrait apporter à la liste Schneuwly-Dellion. Pour l'époque moderne, on passera très rapidement, puisqu'il ne s'y trouve que peu de choses à contester ; et quant à la période primitive, ce ne seront naturellement pas toutes les attestations concernant un curé qui en seront analysées, mais seulement, pour chacun d'eux, la première et la dernière en date, celles qui, faute de données coupant court à toute discussion, permettent de retrouver approximativement la série de nos plébains et de fixer les limites, telles qu'on peut les établir pour l'instant, de la durée de leur ministère.

Pour terminer, comme conclusion et comme synthèse de ces notices, de caractère, répétons-le, très spécial et très technique, nous donnerons une table des curés de Fribourg, espérant qu'elle pourra, à l'occasion, rendre quelques services, et être consultée comme le sont les précieux catalogues des avoyers, bourgmaitres, bannerets et chanceliers de Fribourg, que nous a donnés, dans ces mêmes *Annales*, M. Pierre de Zurich.

*
* * *

HUGUES. — On sait que dans notre fameuse Handfeste de 1249, le mot *sacerdos* signifie le curé. Au XII^{me} siècle par conséquent, la formule *Hugo, sacerdos de Friborc* peut très bien désigner le curé de la cité nouvellement fondée. De fait, Hugues, *sacerdos* de Fribourg est mentionné à plusieurs reprises dans le *Liber donationum* d'Hauterive. Malheureusement, ces pièces ne sont pas datées¹,

¹ C'est le cas pour celle du cartulaire de Hautcrêt, n° 78 (Mém. et Doc. XII, p. 195). Dans une lettre que Berchtold IV envoie à Fribourg (reproduite dans Rec. dipl. I, p. 3), *H. sacerdos*, l'un des destinataires, paraît bien être notre Hugo ; mais on n'a pas de raisons certaines de placer cette lettre en 1179. Quant à

à l'exception d'une seule, celle par laquelle, « le jour de la dédicace de la basilique de Fribourg », l'évêque de Lausanne, Roger, venu dans la jeune cité des Zæhringen pour la consécration de cette première église de Saint-Nicolas, autorise les habitants de Fribourg à se faire enterrer à Hauterive, à Humilimont ou à Payerne. La permission est accordée *cum consilio et assensu Hugonis sacerdotis et decani eiusdem Friburch... salva iusticia presulis et sacerdotis*, et l'acte daté du 8 des ides de juin (6 juin) 1182 (Rec. dipl. I p. 4).

Donc, en 1182 tout au moins, c'était un nommé Hugues qui était curé de notre ville.

La liste Schneuwly-Dellion mentionne ensuite, en 1182, un curé du nom de Ulrich. Voici sur quoi se base cette allégation : Guillaume de Montsalvens confirma, à cette date, des donations que ses ancêtres avaient faites au monastère d'Hauterive. L'acte fut signé d'abord à Ecuwillens, le dimanche 10 janvier 1181-82¹, puis une seconde fois, le lendemain 11, à Fribourg. Or, de cette deuxième formalité, il est dit qu'elle a eu lieu *apud Friborch coram Uldrico sacerdote* (Mém. et Doc. XXII, p. 23). Mais la simple désignation « Uldricus sacerdos », sans autre complément, est-elle suffisante pour conclure à l'existence d'un curé de Fribourg de ce nom? Nous ne le pensons pas. On notera que, si on l'acceptait, cette attestation se placerait avant celle du 6 juin de la même année, qui concernait le curé Hugo.

Par contre, dans un acte passé en 1217, (sans autre

la sentence arbitrale du cartulaire de Hautcrêt (Mém. et Doc. XII, p. 76) elle est de 1247, et le Hugo dont il est question est un religieux : deux raisons décisives, par conséquent, pour écarter ici ce témoignage.

¹ Nous écrirons toujours de cette manière les dates qui semblent devoir être rectifiées, c'est-à-dire celles qui paraissent suivre le style de l'Annonciation : le premier chiffre est celui du document, et le second, la date corrigée afin d'être rendue conforme à notre calendrier actuel.

précision) figurent comme témoins *Conradus et Uldricus sacerdotes de Friburch* (Mémor. de Frib. IV, p. 106). Sous cette dénomination « sacerdotes de Fribuch », nous verrions volontiers dans ces personnages des curés de Fribourg, s'ils n'étaient au nombre de deux. Le premier serait-il le Conrad qui va suivre, et le deuxième, cet Ulrich dont il vient d'être question? C'est possible, mais, dans le doute, nous préférons ne pas l'affirmer. D'ailleurs, Schneuwly en a fait autant dans son catalogue définitif.

CONRAD. — Il signe comme plébain de Fribourg, *Conradus plebanus de friburgo*, de telle sorte que toute hésitation est donc exclue, un acte daté du 27 juin 1236 (Illens, n° 66, Arch. cant.). Sous le titre de *sacerdos de friburg*, on le retrouve encore — car il est plus que probable que c'est bien le même — en avril 1234¹, et déjà le 21 mars 1228-29, comme témoin d'une donation de quatre moulins faite par l'avoyer de Fribourg en faveur du monastère d'Hauterive (Solith. Wochenbl. 1828, p. 323).

Schneuwly et Dellion signalent ensuite un certain Guillaume ; mais la pièce à laquelle ils renvoient², et qui porte le sceau de Wilhelm, curé de Fribourg, n'est pas de 1238, comme Daguet, qui est ici cause de l'erreur, l'indique dans son répertoire, mais de 1288. Ce Wilhelm n'est donc autre que Guillaume de Grenilles, un curé de notre ville que nous rencontrerons plus bas.

Quant à Joseph, chanoine de Lausanne, qui suit dans Dellion, il était doyen et non pas curé de Fribourg³.

Vient ensuite un Conrad, que l'on donne comme

¹ *Solith. Wochenbl.*, 1830, p. 63. L'acte est passé dans la maison (*in ædibus*) de Conrad, et sa signature est suivie de celle de deux *monachi eiusdem domus*: Dellion, qui ignore le texte précédent, donne cette date de 1234 comme dernière attestation pour Conrad ; Schneuwly s'arrête même à 1231.

² Archives cant. Fribourg (= A.C.F.) Romont, n° 1.

³ C'est celui qui a fait commettre à Dellion la méprise signalée plus haut.

attesté en 1239 déjà. En réalité, cette attestation est une erreur encore imputable à Daguët, qui a résumé dans son répertoire, sous la date 1239, divers textes parus dans le *Solothurnisches Wochenblatt*, mais dont le premier, qui est bien de 1239, n'a rien à faire avec Fribourg, tandis que c'est dans le suivant, de 1244-45 qu'est mentionné notre curé. Pour le trouver, il faut descendre à 1242¹, puis donc en 1244-45, où *Chunradus plebanus in friburgo* signe, comme premier témoin, la partie rédigée à Fribourg, le jour de la St-Grégoire (12 mars) 1244-45, de l'acte de vente du bénéfice de Muri au couvent d'Interlaken².

Les deux noms précédents de la liste de Dellion devant être biffés, notre Conrad serait-il le même que le dernier curé certain que nous ayons rencontré, un Conrad également, et qui serait, dans ce cas, attesté de 1229 à 1245? Sans être certaine, l'identification paraît assez probable.

PIERRE, avec 1253 et 1279 comme dates extrêmes. Ici, tout le monde est d'accord. Dans la première attestation, il n'est désigné, il est vrai, que par son initiale : Les Fribourgeois ayant incendié Riaz, qui appartenait au Chapitre de la Cathédrale de Lausanne, un chanoine de cette ville, qui était en même temps doyen de Fribourg, enjoignait au curé de notre cité (*discreto viro P. inc(ur)ato de friburgo*) de sommer l'avoyer et les deux conseils de donner satisfaction au Chapitre de Lausanne³. L'acte est daté de 1252, le vendredi après l'octave de la Purification, soit le 16 février 1252, où le 14 février 1253, si la date doit être rectifiée.

Avec son nom complet, notre plébain Pierre se rencontre plus de vingt fois à partir de 1255. Zeerleder, il est vrai, attribue déjà à l'année 1254 le sceau qu'il reproduit

¹ A.C.F., Hauterive, 2^{me} suppl., n° 21 ; n° 434 du *Régeste Gummy*.

² *Soloth. Wochenbl.*, 1828, p. 126 sq. ou Zeerleder, n° 261 (et non pas 201), ou encore *Fontes bern.* II, n° 243.

³ *Cartulaire de Gruyères*, n° 48. (*Mém. et Doc.* XXII, p. 53.)

(t. III, p. 29, n° 134), mais le plus ancien acte où il figure, une donation au monastère de Fraubrunnen de terres sises à Büren, est du mardi après le dimanche « Invocavit » (premier dimanche de carême) 1254, ce qui ferait le 3 mars 1254 ou, plus vraisemblablement, le style suivi paraissant être celui de l'Annonciation, le 16 février 1255¹.

Quant à la dernière attestation, elle est, sans autre précision, de 1279. C'est un acte par lequel une certaine Berthe de Fribourg, veuve, assigne aux religieux d'Hauterive un cens annuel à percevoir sur la moitié de sa maison (ACF. Hauter. 1. suppl. 19 ; n° 723 du Régeste Gumy).

GUILLAUME DE GRENILLES. — Dellion et Schneuwly le placent de 1281 à 1308. La dernière date est notablement trop tardive, mais la première, par contre, peut être avancée d'une année.

Willelmus, ou Willelmus de Grenelles, curé de Fribourg, est mentionné, de 1280 à 1297, presque chaque année, et jusqu'à plusieurs fois par an, — preuve que, comme son prédécesseur, il gardait la résidence.

La première attestation est du 30 novembre 1280. C'est une vente, faite le jour de la St-André, sous le sceau de notre curé (Hauter. G. 18 ; dans le régeste n° 727). Quant aux deux dernières, de novembre 1297, l'une est un acte, — auquel Guillaume, curé de Fribourg, a également apposé son sceau, — par lequel un bourgeois de notre ville fait grâce à l'abbaye d'Hauterive du cens annuel dont celle-ci lui était redevable ; — le quantième du mois n'est pas indiqué (Hauter. 1. suppl. 56 ; n° 878 du régeste). L'autre, du 30 novembre de nouveau, avec sceau pendant de notre curé, est une restitution d'une forêt au même monastère d'Hauterive de la part d'un bourgeois de Fribourg qui la détenait injustement (A.C.F. Hauter. E. 11 ; n° 876 du régeste Gumy).

¹ Zeerleder, n° 329a, ou Fontes bern., II, n° 364.

Le comte LOUIS DE STRASSBERG, qui fut, pendant une trentaine d'années, curé de Fribourg, contrairement à ses devanciers, ne fit que de rares apparitions dans nos murs. Simultanément encore chantre de l'église de Strassbourg, puis, chanoine de Constance et de Bâle et prévôt de Soleure, il paraît avoir, finalement, habité surtout cette dernière ville.

Mais, s'il cumulait les bénéfices, il sut du moins se montrer généreux. A trois reprises, soit en mars 1314-15, en juillet 1330 et enfin le 1^{er} mars 1340-41 ¹, la première fois pour quatre ans, la deuxième pour cinq, et la dernière pour deux, contre versement d'une certaine somme, il renonça, en faveur de la construction de l'église — les travaux de la collégiale actuelle avaient commencé à la fin du XIII^{me} siècle — aux revenus de sa cure.

Donner comme limites de ses fonctions de curé de Fribourg les deux dates 1314 et 1340, ainsi que le font Schneuwly et Dellion, c'est s'en tenir à la première et à la dernière de ces renonciations. Mais on est autorisé à prolonger dans les deux sens la durée de ce ministère, tout nominal qu'il ait été.

Strassberg mourut le 2 décembre 1343 ². Or, nous verrons, deux ans plus tard, le Vicaire général de Lausanne, appelé à trancher une difficulté qui avait surgi à Fribourg du fait d'une double nomination au poste de plébain, déclarer que la vacance à laquelle sa sentence devait mettre fin avait duré depuis le décès de Strassberg. C'est dire clairement que ce dernier était demeuré curé de Fribourg jusqu'à sa mort.

Quant à son entrée en fonctions, il existe ³ un résumé,

¹ La première renonciation (Rec. dipl. II, p. 57) étant du mois de mars « avant l'Annonciation » doit être rectifiée ; de même la dernière (Rec. dipl. III, p. 38) qui est du jeudi après le 22 février.

² *IV nonas decembris anno Domini 1343 obiit Ludovicus de Strassberg canonicus huius ecclesiae* (Nécrol. de la cathédrale de Bâle).

³ Dans une collection manuscrite de l'année 1589 : (A.C.F., *Législation et Variétés* ; n° 40 f. 8 verso.). Ce recueil est intitulé : *Uzrug, Translation u. Abschrift altter u. neuer geistlicher u. welt-*

en allemand, d'un acte perdu, dont l'original était évidemment latin. Ce résumé nous apprend que Louis de Strassberg, qui fut curé de Fribourg (*Pfahrrherr zu Sant Niclausen allhie gewesen*), avait demandé à l'avoyer, au conseil et à la communauté de Fribourg que la somme de 180 livres, qu'ils lui devaient, fût versée entre les mains du comte Henri de Buchegg, ce dont il leur délivra ensuite quittance. L'acte était daté, à en croire notre résumé, du 26 avril 1309.

Les mots « qui avaient été curé, ici, à Saint-Nicolas » ne devaient pas se trouver dans l'original, mais auront été intercalés par l'auteur du résumé, pour souligner qu'il s'agissait d'un personnage qui avait été, en son temps, curé de Fribourg¹. On dira peut-être que c'était pour noter qu'il le devint un jour, et qu'il ne faut pas déduire de cette phrase qu'il l'était déjà au moment de cette convention passée avec nos autorités. Mais à cela on pourrait répondre que c'est précisément cette somme que le gouvernement lui devait, à lui étranger et qui ne résida jamais dans nos murs, qui ne s'expliquerait pas s'il n'avait pas occupé, alors déjà, un poste en vue dans notre ville. C'est à ces mêmes avoyer, conseil et communauté qu'il donnera également quittance, plus tard, des versements effectués en sa faveur, ainsi qu'il avait été convenu lors de ses renonciations successives. Et alors, tout naturellement, on en vient à se demander : n'aurait-il pas, comme curé non résidant, et moyennant une redevance qu'il demandait qu'on remît au personnage désigné, renoncé, déjà en 1309, à ses revenus de curé de notre ville? Certes, et pour diverses raisons, nous nous gardons bien de répondre nettement par l'affirmative ; nous concluons simplement que Strassberg était peut-être déjà curé de Fribourg en 1309.

licher Fryheidten der Statt Fryburg wie die in der Cantzley daselbst behalten in originali zubefinden. Nous retrouverons cette collection à propos du curé Goldschi.

¹ Il donne aussi la forme narrative, substituant la troisième personne à la première, aux trois renonciations de Strassberg qu'il résume ensuite.

Quant à Walther, curé de Böesingen et Nicolas d'Ependes, ils n'étaient, comme Pierre de Duens, que des desservants de la paroisse de Fribourg en l'absence du curé Strassberg, et n'ont par conséquent aucun droit à figurer sur la liste des curés.

Le lundi après le troisième dimanche de carême 1311, soit donc le 22 mars si nous sommes bien en 1311, ou le 28 février si l'acte doit être placé à l'année suivante, une donation de froment en faveur du monastère de Hautcrêt, en échange d'une terre sise près de la porte d'Agy, est attestée et scellée par *Wallerus... nunc gerens vices curati in ecclesia b. Nicolai de Friburgo*. (Hautcrêt, n° 32 ; arch. cant.) On retrouve son sceau ou son nom ¹ en septembre 1310 déjà. (Hauter. 2. suppl. 90 ; n° 964 du régeste), en octobre 1312 (Hauter. II, 3 ; n° 977 du rég.), le 27 mars 1314 (Hauter. K. 2 ; dans le rég. n° 991), etc. et jusqu'au 15 juin 1335 (Hauter. D. 27 ; rég. n° 1193).

D'autre part, Nicolas d'Ependes appose son sceau comme vicaire de Fribourg ² déjà en septembre 1305 (Hauter. 1. suppl. 89 ; dans le rég., n° 939) et encore en 1321 (Arch. de l'hôpital, II — et pas 11 — n° 14).

Or Walter, Nicolas, avec en plus un certain Rodolphe, sont les trois vicaires que Strassberg, dans sa première renonciation, nous dit avoir institués à sa place à Fribourg. Nul doute que les deux premiers ne soient les mêmes que ceux dont nous venons de parler. Et alors, si, en 1311, Walter remplace le curé de Saint-Nicolas, et si en 1315, un curé, cette fois-ci nommé en toutes lettres — Strassberg — fait exercer ses fonctions par le même Walter, n'est-ce pas un indice de plus que Louis de Strassberg était curé de notre cité déjà avant 1315? (A suivre.)

¹ Mais toujours sous la forme *curatus de Basens* (Böesingen) et jamais comme curé de Fribourg, ainsi que Dellion le laisse entendre.

² C'est à tort que Daguet, dans un rapport sur la nomination du curé de ville adressé au Conseil communal en 1833, en fait un curé de Fribourg qui aurait été nommé vers 1305.